



PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2022
FICHE BILAN**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Service : CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL
Adresse	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Territoire du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
Intitulé de l'action	CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - CLAS 2021 / 2022
Pilier	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
Dates auxquelles s'est déroulée l'action	Du 20 septembre 2021 au 30 juin 2022.
Lieu(x) de réalisation de l'action (structure, quartier...)	Centre municipal la Colline - Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais 94 430 Chennevières-sur-Marne
Public effectivement touché (Rappeler le public initialement visé)	- Public initialement visé : Enfants des écoles : Les Hauts- de-Chennevières, Maurice Rousseau A, Maurice Rousseau B et leurs parents. - Public effectivement touché : Enfants des écoles : Les Hauts- de-Chennevières, M. Rousseau A, M. Rousseau B et leurs parents. - Nombre de personnes bénéficiaires : 57 personnes bénéficiaires réparties de la manière suivante : - 30 enfants - 27 adultes Soit, 57 personnes issues du quartier réglementaire du Bois l'Abbé.

- Personnes bénéficiaires par âge et par sexe :

Age	Hommes	Femmes	Total
0-5 ans			
6-15 ans	16	14	30
16-17 ans			
18-25 ans			
26-64 ans	4	23	27
65 ans et plus			
Total	20	37	57

Objectifs obtenus par rapport aux objectifs fixés

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Les objectifs suivants :

1 : Donner à l'enfant des méthodes pour structurer son travail afin de renforcer son autonomie a été atteint.

Les enfants ont été encadré par une équipe de bénévole fixe tout au long de l'année. Celle-ci ont eu la gestion du même groupe d'enfants sur les trois trimestres, ce qui a permis un suivi des objectifs, des améliorations et des difficultés rencontrées tout au long de l'année.

2 : Accompagner les parents dans le suivi éducatif et scolaire de leur enfant a été atteint.

Les parents du CLAS ont participé aux ateliers « RDV Parentalité ». Ce dispositif de soutien à la parentalité a pour but de traiter un sujet choisi en amont par le public (autour de la parentalité) avec les parents et les enfants. Ces rencontres sont basées sur les expériences des parents et sur l'aide à apporter à leur enfant.

3 : Elargir les centres d'intérêts en matière de culture par une découverte et/ou un apprentissage ludique a été atteint.

Les thématiques travaillées durant l'année scolaire ont été les suivantes :

La nutrition : En partenariat avec la nutritionniste du Centre municipal la Colline. Les enfants ont participé à l'élaboration et réalisation des goûters proposés durant l'année. Ils ont ainsi pu découvrir les bases d'une alimentation équilibrée, échanger sur les habitudes alimentaires et les catégories d'aliments.

L'élection présidentielle : Echanges et débats sur les questions suivantes : Pourquoi on vote ? Qui peut voter ? Comment on vote ? A quoi sert le président de la République ?

	<p>La lecture à voix haute : Ecriture d'une histoire à partir d'un thème tiré au sort. Réalisation d'une illustration et lecture de l'histoire face à un public.</p> <p>Peindre autrement à la manière de ... : Pablo Picasso, Piet Mondrian, Léonard de Vinci, ces artistes ont inspiré les enfants sur la réalisation d'une œuvre de leur choix, en s'inspirant des méthodes utilisées.</p> <p>Les enfants se sont également rendus à l'Exploradôme (musée des sciences et du numérique) afin de réaliser un atelier sur la programmation des robots.</p>
<p>Difficultés rencontrées</p>	<p>Le protocole sanitaire établi dans les écoles ne permettait pas le mélange des enfants des écoles de Rousseau A, B et Les Hauts de Chennevières.</p> <p>La Covid a freiné l'assiduité des bénévoles, des enfants et de l'équipe encadrante.</p> <p>Le comportement difficile des enfants des écoles Rousseau A et Rousseau B a découragé certains bénévoles.</p>
<p>Des partenaires de la Politique de la Ville ont-ils procédé à une visite du lieu de l'action ?</p>	<p>Non.</p>
<p>Description précise de l'action et de sa mise en œuvre</p>	<p>La coordinatrice du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) a distribué les fiches de liaisons aux directrices d'écoles quelques jours après la rentrée des classes. Par la suite les enseignants ont repéré et signalé, via la fiche de liaison, les enfants en difficultés scolaires.</p> <p>Les parents ont été contactés afin de leur proposer d'intégrer le dispositif du CLAS.</p> <p>Après l'accord des parents, un entretien a été organisé avec l'enfant, les parents et la coordinatrice durant lesquels tout le fonctionnement du CLAS est expliqué. L'inscription de l'enfant se fait par la signature d'un contrat tripartite.</p> <p>Les séances ont eu lieu au Centre municipal la Colline de septembre à juin. Les enfants ont été accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 16h30 à 18h30. Ils ont été répartis en 6 groupes (A, B, C, D, E et F). Les élèves de l'école Hauts de Chennevières ont participé au CLAS les lundis et jeudis, et ceux de l'école M. Rousseau les mardis et vendredis.</p>

Lors des séances, les enfants ont réalisé leurs devoirs puis ont participé à des activités ludiques.

Une séance se découpe de la façon suivante :

- **De 16h30 à 17h00 : goûter.**

C'est une réelle coupure après l'école et un moment convivial d'échanges entre les enfants et les accompagnateurs.

- **De 17h00 à 17h45 : aide aux devoirs.**

Les enfants sont répartis par groupe de travail et réalisent leurs devoirs avec le soutien de leur accompagnateur référent. L'accompagnateur est référent du même groupe d'enfants tout au long de l'année.

- **De 17h45 à 18h30 : ateliers ludo-éducatifs.**

Un temps d'atelier ludique dont les thèmes abordés ont été choisie en début d'année avec l'équipe encadrante.

La coordinatrice a réalisé un bilan avec l'équipe encadrante et les directrices d'école (au mois de juin) afin d'échanger sur l'évolution des enfants.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels :

2 salles d'activités du Centre municipal la Colline, des fournitures scolaires, 1 vidéoprojecteur, 1 ordinateur portable, des tablettes numériques, dictionnaires et livres.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	6	0,7
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ		
Bénévoles	4	0,08
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

<p>Indicateurs d'évaluation de l'action utilisés</p>	<p>Mise en place d'un tableau d'effectif pour gérer le nombre de présences journalières par enfant.</p> <p>Réalisation de deux réunions durant l'année (en janvier et mai) avec les directrices des écoles afin de faire le point sur l'évolution des enfants.</p> <p>Des réunions avec l'équipe encadrante, environ une fois par mois afin de faire le point sur les ateliers ludiques, les difficultés rencontrées, les groupes de travail ...</p> <p>En fin d'année scolaire, un bilan de l'action est réalisé dans un premier temps avec les encadrants du CLAS puis les directrices des écoles afin de parler des perspectives pour l'année suivante.</p> <p>La participation des parents à l'action « RDV Parentalité » sur les thématiques suivantes en 2021/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentations et influences chez nos enfants ; - Autorité ou obéissance comment communiquer avec son enfant. 																								
<p>Financement de l'action</p>	<p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Non.</p> <hr/> <p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Action gratuite après adhésion au Centre municipal la Colline.</p> <hr/> <p>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</p> <table border="1" data-bbox="692 1473 1516 1899"> <thead> <tr> <th>Agent / Fonction</th> <th>Nbre d'heures</th> <th>Salaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coordinatrice CLAS - CMC</td> <td>220 h</td> <td>4 442 €</td> </tr> <tr> <td>Animateur socioculturel - CMC</td> <td>50 h</td> <td>1 010 €</td> </tr> <tr> <td>Vacataire 1</td> <td>76,5 h</td> <td>1 315 €</td> </tr> <tr> <td>Vacataire 2</td> <td>370,5 h</td> <td>6 373 €</td> </tr> <tr> <td>Vacataire 3</td> <td>392,5 h</td> <td>6 749 €</td> </tr> <tr> <td>Vacataire 4</td> <td>160,5 h</td> <td>2 760 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 270 h</td> <td>22 649 €</td> </tr> </tbody> </table> <hr/> <p>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :</p>	Agent / Fonction	Nbre d'heures	Salaire	Coordinatrice CLAS - CMC	220 h	4 442 €	Animateur socioculturel - CMC	50 h	1 010 €	Vacataire 1	76,5 h	1 315 €	Vacataire 2	370,5 h	6 373 €	Vacataire 3	392,5 h	6 749 €	Vacataire 4	160,5 h	2 760 €	Total	1 270 h	22 649 €
Agent / Fonction	Nbre d'heures	Salaire																							
Coordinatrice CLAS - CMC	220 h	4 442 €																							
Animateur socioculturel - CMC	50 h	1 010 €																							
Vacataire 1	76,5 h	1 315 €																							
Vacataire 2	370,5 h	6 373 €																							
Vacataire 3	392,5 h	6 749 €																							
Vacataire 4	160,5 h	2 760 €																							
Total	1 270 h	22 649 €																							

	<p>L'écart entre le budget prévisionnel (32 000 €) et le budget final (24 728 €) s'explique d'une part, par la diminution des heures réalisées par les vacataires au profit de bénévoles. D'autre part, un réajustement des heures de la coordonnatrice dédiées à ce projet a permis de faire diminuer la masse salariale.</p>
	<p>Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (<i>Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables</i>)</p> <p>4 bénévoles ont participé à l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme COSTA Michèle, accompagnatrice. - Mme CHAUFFIER Dominique, accompagnatrice. - Mme PANNETIER Nicole - Mme MEDDAS Chaïma <p>Bénévolat = 142 h, soit 1 750 €</p>
	<p>Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :</p> <p>Aucune.</p>

Le 19/01/2023,

Mickaël ASSOUS

Conseiller Municipal de Chennevières-sur-Marne
Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire